

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2018)
Heft: 2

Artikel: La Suisse face à la menace terroriste
Autor: Penseyres, Nicolas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-823344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La nouvelle loi sur le renseignement donne plus d'outils pour faire respecter les lois de notre pays © DDPS

Terrorisme

La Suisse face à la menace terroriste

Plt Nicolas Penseyres

Membre du comité de Of@Unifr et OG Panzer

Ce qui pouvait naguère sembler être un phénomène anecdotique en Europe nous a été rappelé douloureusement au cours des deux dernières années. Ces actions ont entraîné des réactions des Etats directement touchés et des réflexions dans tout le continent, y compris en Suisse. Le débat accompagnant ces renforcements juridiques font controverse, notamment quant à la collecte et l'échange accrus d'informations, leur capacité à contrer des actions concrètes et le danger liberticide de ces mesures.

Lorsque l'on parle de terrorisme, il est important de se poser la question de ce qu'est le terrorisme. Il s'agit avant tout d'un mode d'action, d'un mode opératoire, censé semer la terreur au sein de la population et qui peut être motivé par des raisons aussi nombreuses que diverses. Il se traduit par des assassinats, des attentats avec explosifs, des prises d'otages, des assauts meurtriers contre des cibles identifiées ou simplement menés au hasard, afin de maximiser le nombre de victimes et/ou l'impact médiatique et politique de l'action en question.

Depuis quelques années en Europe, la majorité des actes terroristes sont commis par des cellules organisées ou des individus « radicalisés, » suivant des idéologies islamistes. Les événements terroristes ont en outre pratiquement tous pris une dimension « suicidaire, » c'est-à-dire que les terroristes adoptent une attitude « jusqu'au-boutiste. » Ces personnes ne pourront donc pas répondre de leurs actes devant la justice, une grande partie d'entre elles étant abattue dans la confrontation avec les forces de l'ordre. Certaines pourront néanmoins être stoppées en amont d'un attentat, dans la phase de préparation, et être jugées à ce moment-là. Mais pour comprendre s'il est possible d'empêcher des attentats, il est nécessaire de connaître la menace.

Le rythme des attentats s'est accéléré sur tout le continent européen en 2017 et la menace est toujours considérée

comme importante, voire « imminente » à certains endroits. L'ampleur et la globalité du phénomène s'expliquent par la mobilité renforcée au sein de nos sociétés, l'existence de réseaux criminels transnationaux se mêlant souvent de manière complexe aux réseaux terroristes, par la propagande islamiste qui infiltre nos sociétés et qui permet le recrutement de nouveaux adeptes, par l'infiltration de l'Europe par des organisations islamistes depuis des territoires extra-européens, ainsi que par la rupture technologique dans le domaine numérique (aussi appelée « révolution numérique »), donnant de nouvelles possibilités d'organisation, de communication, de planification et d'accès à l'information aux groupes terroristes. Il est important de noter une militarisation accrue des groupements terroristes, ces derniers profitant notamment des expériences de guerre qu'ils ont pu faire en Syrie et en Irak, ainsi qu'une évolution constante de leurs modes d'action.

Tous les rapports actuels insistent sur la pérennité de la menace terroriste et de son accroissement potentiel dans le cas où les terroristes présents actuellement en Syrie et en Irak devaient revenir en Europe,¹ ou ne sont pas déjà de retour en Suisse.² Les activités terroristes sont aujourd'hui internationales, c'est-à-dire que la menace est globale, transfrontalière et fondamentalement évolutive. La Suisse, en tant que pays au centre de l'Europe, ne peut s'y soustraire.

¹ SRC : La Sécurité de la Suisse, Rapport de situation 2017 du Service de renseignement de la Confédération SRC. <http://www.vbs.admin.ch/fr/ddps/organisation/unites-administratives/service-renseignement.html>, (25.10.2017) et voir Conseil fédéral : La politique de sécurité de la Suisse. 2016. <http://www.vbs.admin.ch/fr/themes/politique-securite.html>, (25.10.17).

² SRC : Chiffres des voyageurs du djihad – Novembre 2017. <https://www.vbs.admin.ch/fr/themes/recherche-renseignements/voyageurs-djihad.html> (10.12.2017).

L'énorme quantité d'informations en circulation et le nombre de personnes « potentiellement dangereuses » ou d'anciens combattants à surveiller nécessite la création de puissantes institutions centrales, capables de trier, d'évaluer et d'analyser efficacement toutes ces informations. Certains modèles étatiques s'y prêtent pourtant mieux que d'autres : la France comptabilise par exemple un réseau de six services de renseignement, représentant une communauté du renseignement de pratiquement 10'000 personnes pouvant disposer d'un budget total estimé à plus d'un milliard d'euros. Malgré la pression et la charge de travail, les services français sont parvenus à identifier et à contrecarrer 9 attentats depuis le début de l'année 2017, déclarait le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, au mois d'août 2017.³ À la fin de l'automne ce chiffre était déjà de 13 attentats déjoués⁴. Il n'est pas anodin non plus de voir le risque terroriste figurer dans les analyses de situation faites par les armées européennes. La Revue stratégique de défense et de sécurité nationale française⁵ publiée récemment part même du principe que la menace terroriste va nous accompagner tout au long de la prochaine décennie.⁶ Ceci en dit long sur la persistance de la menace, mais aussi sur la nécessaire efficacité du renseignement et de l'échange d'informations.

En Suisse, la structure de renseignement est adaptée à notre modèle décentralisé. Au niveau fédéral, nous disposons du Service de renseignement de la Confédération (SRC), qui est sous administration civile, et du Renseignement militaire (RM), qui est conduit par un officier général et subordonné aux organes de conduite de l'Armée suisse. Le premier compte pratiquement 300 personnes et dispose d'un budget annuel d'un peu plus de 70 millions de francs suisses,⁷ tandis que le second apporte avant tout un soutien dans la doctrine et l'évaluation des informations. Ces deux services sont amenés à travailler ensemble avec les services étrangers et peuvent être utilisés de manière combinée en cas de service d'appui en Suisse.

Outre l'architecture complexe et la grande diversité des acteurs qui peuvent parfois ralentir les processus, le fédéralisme comporte néanmoins des avantages en matière de lutte contre le terrorisme. Les institutions centralisées tendent à perdre le contact avec le « terrain », alors que les polices cantonales gardent un accès privilégié aux populations à risque, au travers de différents programmes de prévention, de lignes téléphoniques d'urgence et de patrouilles de proximité. En Suisse, le compromis est que le SRC coordonne la recherche d'informations avec les cantons et qu'il les mandate pour effectuer des recherches spécifiques, au plus près de la population.

Jusqu'à présent, le plus gros désavantage pour les services de renseignement était toutefois le manque de moyens d'action faute de base légale suffisante. En effet, nous faisons office de « ventre mou » du renseignement en Europe, favorisant ainsi la mobilité des groupes terroristes et des services de renseignement étrangers sur notre territoire. D'ailleurs, dans plusieurs des derniers attentats perpétrés en Europe, la Suisse est citée à un moment ou à un autre comme point de passage des principaux suspects. La nouvelle Loi fédérale sur le renseignement (LRens ; RS 121),⁸ acceptée par le peuple suisse en votation populaire le 25 septembre 2016, est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2017. Cette loi met de nouveaux outils à la disposition des services de renseignement, qui n'étaient jusqu'à ce jour autorisés à surveiller ni Internet, ni le réseau de téléphonie mobile et devaient se fier exclusivement à des informations de sources ouvertes ou fournies par des services étrangers. Ceci nous permettra à terme de renforcer notre souveraineté dans la collecte de l'information.⁹

Outre les besoins purement nationaux, ces informations permettront également une meilleure coopération avec l'étranger, domaine qui ne cesse de croître. « L'Europe du renseignement » existe aujourd'hui grâce au Groupe antiterroriste, créé après le 11 septembre 2001 et incluant les 28 Etats-membres de l'Union européenne, la Norvège et la Suisse. Le volume d'informations échangé est impressionnant : les noms de 5'000 Européens partis en Syrie ou en Irak sont enregistrés chez Europol, auxquels s'ajoutent 25'000 noms de suspects fournis par les Américains.¹⁰

Lorsqu'on traite ces questions, on s'aperçoit que les dangers cybernétiques sont intimement liés aux questions de criminalité organisée, de terrorisme, de propagande,

3 De Sèze, Cécile: «Terrorisme : 9 attentats déjoués en France depuis le début 2017 selon Collomb,» in : RTL. 22.08.2017. Site internet, <http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/terrorisme-9-attentats-dejoues-en-france-depuis-le-debut-2017-selon-collomb-7789788755>, (19.10.2017).

4 Rédaction France 24 : « Perquisitions, assignations, attentats déjoués : quel bilan pour l'état d'urgence ? », in : France 24. 01.11.2017. Site internet, <http://www.france24.com/fr/20171031-bilan-etat-urgence-perquisitions-assignations-attentats-terrorisme-loi-collomb-macron>, (10.12.2017).

5 Ministère des Armées, Revue stratégique : une analyse lucide et volontariste pour préparer la prochaine loi de programmation militaire, site internet, <http://www.defense.gouv.fr/dgris/la-dgris/evenements/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017> (26.10.2017)

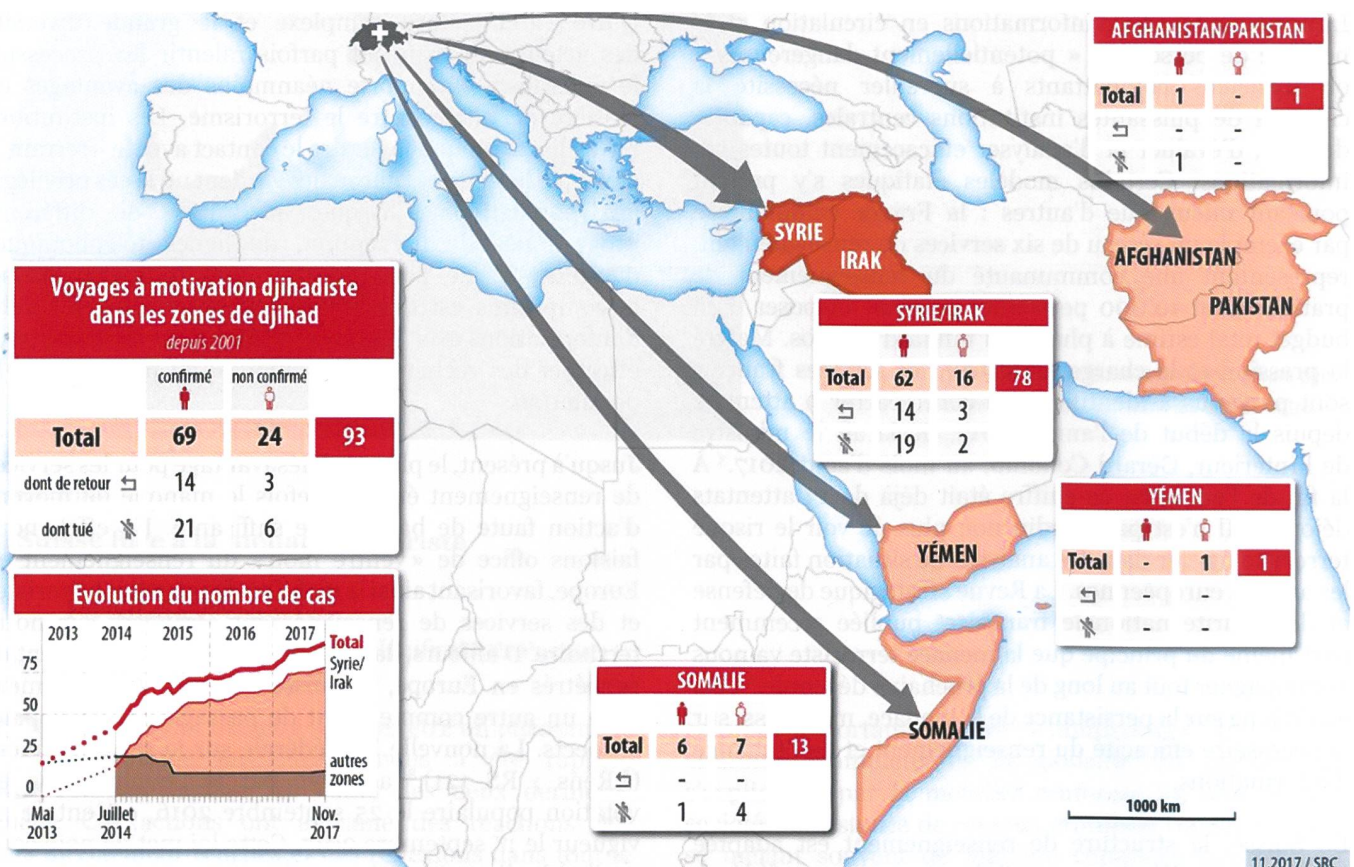
6 Revue stratégique de défense et de sécurité nationale 2017. p. 37.

7 DDPS, Le service de renseignement de la Confédération en chiffres, site internet, <http://www.vbs.admin.ch/fr/ddps/faits-chiffres/service-renseignement.html>, (19.10.2017).

8 DDPS, Loi sur le renseignement, site internet, <http://www.vbs.admin.ch/fr/themes/recherche-renseignements/loi-renseignement.html> (25.10.2017).

9 Mermoud, Alain ; Percia David, Dimitri: « La LRens, pour réduire le vide stratégique numérique, » in : *Le Temps*. 21.09.2016. Site internet, <https://www.letemps.ch/opinions/2016/09/21/lrens-reduire-vide-strategique-numerique> (26.10.2017).

10 Chichizola, Jean : « Terrorisme : en matière de renseignement, les échanges d'informations progressent en Europe, » in : *Le Figaro*. 18.10.2017, p.10.



Le SRC analyse en continu l'évolution des voyageurs du djihad et publie régulièrement des rapports © DDPS

d'espionnage et de sécurité de l'information.¹¹ Les grands groupes privés nés de la révolution numérique (comme Facebook ou Google) sont aujourd'hui déjà de véritables acteurs géopolitiques qui se nourrissent des informations que nous leur donnons volontairement! Aussi, il faut insister sur la souveraineté numérique de notre pays et la renforcer dans un cadre légal construit par nos soins et soumis à la volonté du peuple suisse. Ceci est le meilleur moyen de lutter contre la prolifération de l'information et la « surveillance globale, » issues d'acteurs commerciaux, privés ou étatiques mal intentionnés.¹²

Au sein de ce débat, la question des libertés individuelles est très intéressante. D'une part, la liberté individuelle est fortement liée à notre comportement. Cela se constate par exemple dans l'utilisation quotidienne de l'informatique, notamment sur internet; nous ne sommes pas assez prudents. Sensibiliser la population aux risques et aux enjeux de la sécurité de l'information paraît donc essentiel, pour ne pas mettre en danger sa propre liberté individuelle. D'autre part, la liberté individuelle est garantie par des lois, un cadre national, sociétal, politique et de sécurité. Elle ne saurait précéder la « liberté de l'Etat » (c'est-à-dire sa liberté d'action, ou sa capacité à rechercher, analyser, anticiper, voire agir en cas de crise), sans quoi les libertés individuelles n'existeraient pas.

La pratique démontre donc qu'il est possible de déjouer des attentats grâce à un renseignement au rapport coût/prestations optimisé. En Suisse, il est aujourd'hui aussi possible pour l'Etat fédéral de prendre des mesures beaucoup plus en phase avec notre monde contemporain, qui, même si elles peuvent paraître « liberticides, » visent à renforcer la souveraineté de l'Etat et sa capacité à faire respecter les lois. Il ne sera très probablement jamais possible ni d'empêcher tous les attentats, ni de tout surveiller, même pour les plus grands de ce monde. Mais ne rien faire serait une erreur, car les enjeux dépassent de loin la seule question du terrorisme et des libertés individuelles. Le droit de notre peuple à disposer de lui-même, son autodétermination, cette « communauté de destin » – la chose que nous appelons communément « la liberté » – n'a en effet jamais été un acquis et se doit d'être défendue contre les menaces extérieures et intérieures qui pèsent sur la Suisse et l'Europe.

N. P.

¹¹ *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* 2017, p. 46-47.

¹² Voir Keupp, Marcus; Mermoud, Alain; Percia David, Dimitri : « Pour une approche économique de la cybersécurité, » in : *Military Power Review*. N° 1, 2017, pp. 36-49.